

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
du CONSEIL MUNICIPAL  
du VENDREDI 9 JUIN 2023**

**PRESENTS** : Mmes et Mrs : REY Monique – GUITAY Agnès – CHOULAT Paul – MOUTON Marie – ECLERCY Sylviane JAY Karen – MATHIAS Sylvain – SOUCHON Joëlle – TOINON Thierry.

**EXCUSES AVEC POUVOIR** : Monsieur Rémi BERGER donne pouvoir à Mme Monique REY – Madame Laëtitia PAYET donne pouvoir à Mme Agnès GUITAY – Monsieur Robert GALLEY donne pouvoir à Madame Joëlle SOUCHON.

**EXCUSES** : Mrs Mickaël BERLIER – Bertrand VIALLY

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Agnès GUITAY

Le 09 juin 2023 à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de PRECIEUX, convoqués le 24 mai 2023, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie, sous la présidence de Mme Monique REY, Maire, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT).

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le Conseil Municipal réunit les conditions pour délibérer valablement, le quorum étant atteint.

**ORDRE DU JOUR**

► Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 12 avril 2023 : pas d'observations : Vote : à l'unanimité.

**► Délibération n°23-020 – Désignation de 3 délégués titulaires et de 3 délégués suppléants pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023 :**

Le Conseil Municipal doit, conformément au décret n° 2023-257 du 06 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, à l'arrêté préfectoral n° R15/2023 du 14 avril 2023 et l'annexe de l'arrêté n° R15/2023 mise à jour le 26 mai 2023 fixant le nombre et le mode de désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs, et à la circulaire ministérielle NOR : IOMA2308397J du 30 mars 2023, procéder à l'élection des délégués titulaires et des délégués suppléants, qui seront amenés à voter lors des élections sénatoriales qui se dérouleront le dimanche 24 septembre 2023.

Par application du présent arrêté, seront donc nommés suivant la population municipale au 1<sup>er</sup> janvier 2023, trois délégués titulaires et trois délégués suppléants lors de ce présent conseil municipal. Il est rappelé que seuls les membres titulaires seront amenés à voter ; cependant, ces derniers pourront en cas de force majeure ou circonstance justifiée être remplacés par les suppléants

A dix-neuf heures trente, le quorum étant atteint (9 conseillers municipaux présents), l'élection des délégués titulaires et suppléants organisée en vue des élections sénatoriales a été ouverte suivant convocation du Conseil Municipal du 24 mai 2023 portant sur le lieu et l'heure de la réunion à laquelle était annexé l'arrêté préfectoral n°R15/2023.

Madame le Maire rappelle les différentes règles applicables aux communes de plus de 1000 habitants et plus, à la détermination du nombre de délégués et suppléants à élire, au mode de scrutin, aux opérations préparatoires à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants, à la déclaration de candidature, aux opérations de désignation des délégués et suppléants, à la constitution et mise en place du bureau électoral, au déroulement du vote, et résultats de l'élection et à la proclamation des résultats et établissement du procès-verbal pour l'élection des délégués titulaires et suppléants.

Le bureau électoral a été mis en place conformément aux instructions réglementaires, qui est ainsi constitué :

Présidente : Madame Monique REY – Maire -

Secrétaire : Mme Agnès GUITAY - 2<sup>ème</sup> Adjointe

Conseillers Municipaux :

\*les plus âgés : M. Paul CHOULAT – Mme Joëlle SOUCHON

\*les plus jeunes : Mme Karen JAY – M. Sylvain MATHIAS

Les membres du Conseil Municipal sont appelés à déposer leurs candidatures et leurs listes.

Avant l'ouverture du scrutin, le Maire a constaté qu'une seule liste de candidats a été déposée. Il s'agit de la liste « Le Sénat et Précieux » comportant 6 noms avec parité.

Aucun autre conseiller municipal n'a désiré se porter candidat, ni aucune autre liste n'a été déposée.

En conséquence, Madame le Maire, Présidente, indique qu'il va être procédé à un vote par bulletin secret.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin plié du modèle uniforme. Après le vote du dernier conseiller, la Présidente a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

#### **Résultats de l'élection**

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (enveloppes et bulletins déposés) :	12
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de votes blancs :	1
Nombre de suffrages exprimés :	11
Nombre de suffrages exprimés pour la liste « Le Sénat et Précieux » :	11

#### **Proclamation des élus :**

#### **LISTE « LE SENAT ET PRECIEUX » :**

**Délégués titulaires** : Mme Monique REY – Mr Rémi BERGER – Mme Agnès GUITAY

**Délégués suppléants** : Mr Paul CHOULAT – Mme Laëtitia PAYET – Mr Mickaël BERLIER.

Aucune observation ou réclamation n'a été formulée par les membres du Conseil Municipal présents.

A vingt heures quinze minutes, le procès-verbal, dressé et clos, a été, après lecture, signé par le Maire (Présidente), les membres du bureau et la secrétaire.

Les résultats seront donc transmis en Préfecture suivant les instructions reçues, et le PV et ses annexes portés à la Gendarmerie de Montbrison.

Vu par Nous, Maire de Précieux, pour être affiché le 12 juin 2023 à la porte de la Mairie.

**Fait à Précieux, le 12 juin 2023**

**Le Maire,**

**Monique REY**